Envoyé en préfecture le 29/08/2024
Reçu en préfecture le 29/08/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240822-D139_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 août 2024

L'an 2024 et le 22 août à 17h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 14 août 2024.

Date de la convocation : 14 août 2024
Date d'affichage : 14 août 2024
Délibération N° 22-08-2024 / N°139
Etaient présents les membres en exercice :71

Messieurs Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Sébastien Henquenet, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7
Membres ayant donné procuration : 9
Membres votants : 87

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Harold Tetu, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Raymond Wacheux, Arnaud Ricq, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Sidonie Duriez, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier, Xavier Normand, Emmanuel Ioos.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Guy Vasseur suppléé par Denis Béthencourt, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, Anne-Sophie Larivière suppléée par Guillaume Colliez.

Absents excusés : Sylvie Gabez, Vincent Lacroix, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre.

Envoyé en préfecture le 29/08/2024
Reçu en préfecture le 29/08/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240822-D139_2024-DE

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Christian Boucly ayant donné procuration à Damien Bricout, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Roland Descamps ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Luc Delaporte

Titre de la délibération : Avenant à la prestation de service unique (PSU) pour les espaces d'accueil du jeune enfant (EAJE) et prestation, de services (PS) pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que la CAF propose la signature d'avenant permettant de bénéficier d'une bonification pour la Prestation de Service Unique (PSU) pour les EAJE et pour la Prestation de Service ALSH.

La PSU est la participation financière de la CAF au fonctionnement de ces structures en complément des participations des familles.

Ces bonifications permettront de financer et d'organiser ;

- Pour la PSU (pour les EAJE) :

* de journées pédagogiques (temps de regroupement des professionnels d'une structure en dehors de la présence des enfants → financement des fermetures de la micro crèche. Versement qu'à compter de janvier 2025)

* d'heures de « préparation à l'accueil de chaque enfant » (à ce jour pas encore de retour de la CAF sur les modalités d'application de ce financement).

- Pour la PS ALSH :

* complément inclusif (bonification des heures d'accueil d'un enfant porteur de handicap à la condition d'être bénéficiaire de l'allocation handicap)

* intégration du temps de repas dans le calcul des heures (pour les centres du mercredi uniquement)

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 13 août 2024 le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec la CAF

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 29/08/2024 et publication ou notification du 29/08/2024